

Kopja depeszy szyfrowanej z Paryża do Gen. Henrysa.

wysłana dnia 14-go czerwca
otrzymana dnia 20-go czerwca.

ŚCIŚLE Tajne

.....ooOo.....

Trzymać pod zamknięciem

XXXXX

Secret Accord.

1852/54

entre les gouvernements des pays alliées et associées
et
le Gouvernement de la Republique Polonaise

1/ Les forces polonaises sont placées par le Gouvernement polonais sous le Commandement Suprême du Commandant en Chef des Armées Alliées, Maréchal Foch.

Mais il reste entendu que l'exercement de ce commandement ne comportera en aucune manière de la part des Gouvernements Alliées et Associées un engagement quelconque d'intervenir ultérieurement en Pologne avec des forces alliées.

2/ Le Maréchal Foch exerce le Commandement Suprême sur les troupes polonaises sur le théâtre de l'Armée Polonaise dans les memes conditions, qu'il exerce ~~XX~~ vis-a-vis des autres forces alliées sur le front occidental.

3/ La question d'ordre purement intérieur, concernant l'Armée Polonaise restera dans tous les cas le ressort du Gouvernement polonais.

Signé :

Clémenceau, Président de la Conférence de la Paix

et

Paderewski, Président du Conseil des Ministres, Ministre des Affaires Etrangères de la Republique Polonaise.

Za zgodność odpisu :

J. Paderewski

ADJUTANT

WARSAWA

L. 1852/54 dnia 22/XI 1919 r.

Wydanie

PLSUDSKI
INSTITUTE
ARCHIVES
New York